

RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION D.E.S. MENTION TENNIS

UC 3 Etre Capable de diriger un système d'entraînement en tennis

OI 31 EC de concevoir le plan de performance en tennis.

- OI 311 EC d'analyser les facteurs de la performance en tennis.
- OI 312 EC de concevoir les critères et l'organisation de la détection des jeunes.
- OI 313 EC de concevoir un système d'entraînement adapté à la structure.
- OI 314 EC de concevoir une programmation pour un joueur ou un groupe de joueurs.
- OI 315 EC de choisir les indicateurs de réussite.
- OI 316 EC d'organiser les analyses de pratique de l'équipe technique de la structure.

OI 32 EC de planifier la préparation de la performance en tennis

- OI 321 EC d'organiser un planning d'entraînement.
- OI 322 EC de définir les axes de la préparation tactique et technique des joueurs.
- OI 323 EC de définir les axes de la préparation physique des joueurs.
- OI 324 EC de définir les axes de la préparation mentale des joueurs.
- OI 325 EC de concevoir et mettre en œuvre le suivi social et professionnel des joueurs.

OI 33 EC d'accompagner le joueur dans l'optimisation de la performance

- OI 331 EC de diriger le système d'entraînement pour des joueurs de niveau régional ou national.
- OI 332 EC d'encadrer les joueurs à l'entraînement et en compétition.
- OI 333 EC de mettre en œuvre des médiations dans les domaines sportif, stratégique ou relationnel.
- OI 334 EC de gérer la relation avec les médias.

OI 34 EC d'évaluer le projet de performance

- OI 341 EC de formaliser les bilans sportifs.
- OI 342 EC d'analyser les écarts constatés entre les résultats et les objectifs fixés.
- OI 343 EC de procéder à l'analyse des pratiques de l'équipe technique de la structure.
- OI 344 EC de proposer aux dirigeants l'évolution du système d'entraînement.

OI 35 EC d'organiser des actions de formation internes et externes à la structure

- OI 351 EC de concevoir des actions de formation adaptées aux besoins des publics concernés.
- OI 352 EC de coordonner la mise en œuvre des actions de formation décidées.
- OI 353 EC d'animer des actions de formation.
- OI 354 EC de participer aux échanges professionnels dans le cadre de la formation de formateur.
- OI 355 EC d'évaluer des actions de formation.
- OI 356 EC de rendre compte des actions de formation.